

Les communes disent être souvent ignorées par l'Etat

LUXEMBOURG - Le Syvicol demande que les membres du gouvernement soient obligés et non plus seulement invités à consulter les communes pour les dossiers qui les concernent.



«Être consulté seulement après la rédaction d'un projet de loi, ça ne sert pas à grand-chose», déplore Émile Eicher, le président du Syvicol. (photo: Editpress)

«Être consulté seulement après la rédaction d'un projet de loi, ça ne sert pas à grand-chose», déplore Émile Eicher, le bourgmestre de Clervaux et président du Syvicol (Syndicat des villes et communes du Luxembourg), qui présentait ce vendredi un plan d'action.

L'instance, qui fête cette année ses 35 ans d'existence, demande que les membres du gouvernement soient obligés de consulter les communes en amont, sur tous les projets de loi ou de règlement qui les concernent. «Ce sont pourtant des textes qui vont avoir des effets sur la vie quotidienne des communes», relève Émile Eicher. Pour mémoire, le Premier ministre Xavier Bettel avait, par une circulaire du 21 juin 2019, «seulement» invité les ministres à le faire.

Près de 20% d'autosaisines

Par conséquent, si le nombre d'avis rendus chaque année par le Syvicol était inférieur à dix jusqu'à 2018, il a bondi à 30 en 2020 et atteindra un niveau encore supérieur en 2021. «Mais ladite circulaire n'a pas entraîné une consultation systématique du syndicat», souligne Émile Eicher, qui note que 17% des avis adoptés par le Syvicol depuis le 1er juillet 2019 reposent sur des autosaisines, après avoir pris connaissance des dossiers (en consultant les comptes rendus publics du Conseil de gouvernement et le site Internet de la Chambre des députés).

Dans son plan d'action, qui n'a pas été chiffré, le Syvicol établit d'autres priorités, comme une meilleure communication à destination des élus, ou une meilleure définition de leur responsabilité. «Les obligations des élus locaux au Luxembourg sont trop larges et peuvent affecter leur vie privée, estime le président du syndicat. Le Luxembourg est l'un des seuls pays où les élus locaux ne sont pas bien protégés». Le bourgmestre appelle à se baser sur les législations française et belge, qui «ont beaucoup mieux protégé leurs élus locaux».